



Communiqué de presse

Date: 01.04.2021

Son sac sous un siège cachait de l'ecstasy

Lors d'un contrôle dans un tram en provenance d'Annemasse (F) le week-end dernier, les collaborateurs de l'Administration fédérale des douanes (AFD) ont interpellé à Thônex (GE) un individu qui faisait l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire suisse. L'homme se trouvait en possession de 1015 pilules d'ecstasy.

Samedi 27 mars 2021 à 17h35, les collaborateurs et les collaboratrices de l'AFD ont appréhendé un ressortissant guinéen âgé de 35 ans, passager du tram en provenance d'Annemasse au passage frontière de Moillesulaz à Thônex (GE). L'homme faisait l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire suisse en vigueur depuis 2013.

Lors du contrôle, il s'est avéré que l'individu, assis au fond de la rame, était le propriétaire d'un sac à dos, contrefaçon d'une marque de maroquinerie de luxe française, que les agents avaient remarqué sous un siège inoccupé au milieu du tram. La fouille a permis d'y découvrir 1015 pilules d'ecstasy.

La personne, le sac à dos et les stupéfiants ont été remis à la police cantonale genevoise.

Sécurité globale à la frontière

Le contrôle des marchandises, des personnes et des moyens de transport en fonction de la situation et des risques fait partie du mandat de l'AFD. Celle-ci se trouve actuellement en phase de transformation pour devenir le futur Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). Cette transformation débouchera sur la création d'un nouveau profil professionnel.

À l'avenir, l'AFD sera encore mieux en mesure d'assurer une sécurité globale pour la population, l'économie et l'État à la frontière.

Légendes : Photo 1 : Au total, ce ne sont pas moins de 1015 pilules d'ecstasy de différentes sortes qui auraient pu être importées illégalement en Suisse. (AFD)

Communiqué de presse

Photo 2 : Les stupéfiants étaient conditionnés dans des sachets prêts à la vente. (AFD)

Renseignements: Donatella Del Vecchio, porte-parole AFD
058 462 67 43, medien@ezv.admin.ch